

Fiche signalétique

Blue Pearl

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Blue Pearl
Utilisations	: Savon pour le corps, les cheveux et les mains.
Fournisseur/Fabriquant	: V-TO Inc. 2975, Nelson Saint-Hyacinthe QC J2S 1Y5 Tél: (450) 774-6849 Fax:(450) 774-4334
FS rédigée par	: Services réglementaires KMK inc.
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666 (Canada)
Type de produit	: Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

Couleur	: Bleu.
État physique	: Liquide. [Liquide visqueux.]
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.
Précautions	: Ne pas ingérer.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Modérément irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Téatogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée ou prolongée ne devrait aggraver aucun état pathologique.
---	--

2. Identification des dangers

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	5 - 10
Oléfine alpha sulfonaté	68439-57-6	5 - 10
Chlorure de sodium	7647-14-5	1 - 5
amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)	68603-42-9	1 - 5

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Laurylsulfate de sodium	151-21-3	5 - 10
Oléfine alpha sulfonaté	68439-57-6	5 - 10
Chlorure de sodium	7647-14-5	1 - 5
amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)	68603-42-9	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Rincer avec de l'eau si contact. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** : Non applicable. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
composés halogénés
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- Méthodes de nettoyage**
- Déversement** : Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Entreposage** : Entreposer à la température de la pièce.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Aucune valeur de limite d'exposition connue.											

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré.
- Mesures d'hygiène** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Respiratoire** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Mains** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Yeux** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Peau** : Non requis dans les conditions d'utilisations normales.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide. [Liquide visqueux.]
- Couleur** : Bleu.
- pH** : 6.5 à 7.5

10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Aucun connu.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Laurylsulfate de sodium	DL50 Orale	Rat	1288 mg/kg	-
amides de coco, N,N-bis(hydroxyéthyl)	DL50 Orale	Rat	12400 uL/kg	-

- Toxicité chronique** : Aucune donnée spécifique.

12. Informations écotoxicologiques

- Effets sur l'environnement** : Non établi

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Laurylsulfate de sodium	-	Aiguë CE50 9.8 à 10.4 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CE50 1200 à 1400 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 66 ppm	Crustacés	48 heures
	-	Aiguë CL50 590 ug/L	Poisson	96 heures
	-	Aiguë CL50 1800 à 2600 ug/L	Daphnie	48 heures
	-	Chronique NOEC 19.5 mg/L	Poisson	96 heures
	-	Chronique NOEC 7.9 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CE50 4.53 à 4.95 mg/L	Daphnie	48 heures
Oléfine alpha sulfonatée	-			

- Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

- DOT/TMD/IMDG/IATA** : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

- Classification HCS** : Substance irritante
- Réglementations États-Unis** : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses**: Aucun produit n'a été trouvé.
- SARA 302/304 plan d'urgence et préavis**: Aucun produit n'a été trouvé.
- SARA 302/304/311/312 substances dangereuses**: Laurylsulfate de sodium; Chlorure de sodium
- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers**: Laurylsulfate de sodium: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Chlorure de sodium: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
- CWA (Clean Water Act) 307**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CWA (Clean Water Act) 311**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.
- CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.
- Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit
- Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit
- DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit
- DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit
- Réglementations d'État** :
- Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Connecticut - Inpection des substances dangereuses**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances en Floride**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement en Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Michigan - Matériel critique**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le Minnesota**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Substances dangereuses dans le New Jersey**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Déversement dans le New Jersey**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - New York - Substances dangereuses à effets aigus**: Aucun des composants n'est répertorié.
 - Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York**: Aucun des composants n'est répertorié.

15 . Informations réglementaires

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

SIMDUT (Canada)

: Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales

: **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé.

Inventaire de Corée: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

16 . Autres informations

États-Unis

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

: PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.
PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.

Hazardous Material Information System (États-Unis)

:

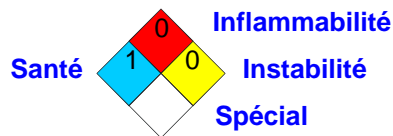
16 . Autres informations

Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques	0

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Canada

SIMDUT (Canada) :



Date d'édition : 06/15/2009
 Date de publication précédente : 04/06/2006
 Version : 3

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.